

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 juin 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six juin à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt juin deux mille dix-neuf, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**ALLONGEMENT DE
LA CONVENTION DE
RESERVATION DE
LA VILLE SUR LE
PATRIMOINE DE
SEINE-SAINT-
DENIS HABITAT
CONCERNANT LE
QUARTIER DES
SENTES.**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE (jusqu'à 21h17), Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Isabelle DELORD par Madeline DA SILVA, Camille FALQUE par Christophe PAQUIS, Christian LAGRANGE par Arnold BAC (à partir de 21h17), Alain PIACENTINO par Valérie LEBAS, Delphine PUPIER par Patrick CARROUER, Irina SCHAPIRA par Marlène UZAN, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Sandie VESVRE.

ABSENT EXCUSE :

Georges AMZEL.

ABSENTS :

Mathieu AGOSTINI, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Patrick CARROUER.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190626-D89-19-DE
Date de télétransmission : 27/06/2019
Date de réception préfecture : 27/06/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2019

OBJET : ALLONGEMENT DE LA CONVENTION DE RESERVATION DE LA VILLE SUR LE PATRIMOINE DE SEINE-SAINT-DENIS HABITAT CONCERNANT LE QUARTIER DES SENTES.

Le Conseil,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la construction et de l'Habitation,
Vu la demande de garantie d'emprunt du bailleur social Seine-Saint-Denis Habitat concernant le quartier des Sentes,
Vu la délibération du Conseil municipal du 26 juin 2019 accordant la réitération de sa garantie d'emprunt,

CONSIDERANT que la garantie d'emprunt accordée par la Ville des Lilas au bailleur social lui permet de réaménager son prêt en l'allongeant de 10 ans,

CONSIDERANT que la ville a une convention de réservation de 199 logements sur le quartier des Sentes,

VU le budget communal,
VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'allongement de 10 ans de la convention de droit de réservation de 199 logements dans le quartier des Sentes aux Lilas, entre la Ville des Lilas et le bailleur social Seine-Saint-Denis Habitat, 10, rue Gisèle HALIMI, 93 000 BOBIGNY en contrepartie d'une garantie d'emprunt accordée par la Ville des Lilas à ce dernier.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

ARTICLE 3 : **DIT** que la présente délibération et le document annexé seront transmis à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, au trésorier municipal des Lilas, aux intéressés et affichés en mairie.

Et ont signé le registre les membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Délibération votée par :
Voix pour : 31
Voix contre :
Abstentions :
NPPV :

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **27 JUIN 2019**
- et de son affichage le **01 JUL. 2019**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190626-D89-19-DE
Date de télétransmission : 27/06/2019
Date de réception préfecture : 27/06/2019